

La Maison du Cotentin de la Côte des Isles, dans le cadre de ses compétences, gère et développe l'accueil et les activités péri et extrascolaires sur son territoire. L'association La Ligue de l'enseignement de Normandie a en charge l'organisation du service.

**PUBLIC CONCERNE / HORAIRES D'OUVERTURE**

- Tous les enfants scolarisés sur les écoles du territoire peuvent fréquenter les services périscolaires.
- Pour les centres de loisirs, les enfants sont accueillis à partir de leur 1<sup>ère</sup> année de scolarisation, jusqu'à 14 ans, qu'ils soient habitants du territoire de la Côte des Isles ou extérieurs.

Les accueils périscolaires sont ouverts pendant les périodes scolaires, les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Accueils Périscolaires	Horaires du Matin	Horaires du Soir
Barneville-Carteret	7h35 - 8h35	16h30 - 18h30
Denneville	7h20 - 8h50	16h30 - 18h30
Portbail sur Mer	7h20 - 8h50	16h30 - 18h30
Les Moitiers d'Allonne	7h20 - 8h20	16h30 - 18h30
Saint Maurice en Cotentin	7h20 - 8h50	16h30 - 18h30

Les centres de loisirs sont ouverts pendant les périodes de vacances scolaires, excepté celles de fin d'année.

Centre de loisirs	Horaires du Matin	Horaires du Matin + Repas	Horaires Repas + Après-midi	Horaires de l'Après-midi
Barneville-Carteret	8h00 - 12h00	8h00 - 13h30	11h45 - 18h30	13h30 - 18h30
Portbail sur Mer	8h00 - 12h00	8h00 - 13h30	11h45 - 18h00	13h30 - 18h00

**ENCADREMENT ET NORMES**

Les accueils périscolaires et extrascolaires ont été ouverts avec avis de la PMI (protection maternelle et infantile), et agréés par le SDJES 50 (Service Départemental de la Jeunesse de l'Engagement et des Sports).

C'est un gage de qualité du service et en contrepartie les normes d'encadrement sont strictes :

- Sur les accueils périscolaires : 1 animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans et 1 animateur pour 14 enfants de plus de 6 ans.
- Sur les accueils extrascolaires : 1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans et 1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans.

L'équipe d'animation est composée d'animateurs diplômés (BAFD, BAFA, CAP accompagnement éducatif petite enfance etc), stagiaires ou non diplômés, et placés sous l'autorité de la direction des sites.

**INSCRIPTIONS**

Les inscriptions peuvent être réalisées soit directement sur les accueils de loisirs / sites périscolaires, soit par mail ou par sms.

Le dossier d'inscription doit être dûment rempli.

Pour tout dossier incomplet, ou non transmis, l'enfant ne pourra être pris en charge. C'est pourquoi il est conseillé de retourner ce dossier en prévision d'un besoin de dernière minute.

### Le dossier comporte :

- Une fiche de renseignement,
- Une fiche sanitaire,
- Le N° d'allocataire,
- Les Pages vaccinations du carnet de santé de l'enfant,
- L'« autorisation à l'image »,
- Le règlement intérieur

**En cas de modification d'un élément du dossier** au cours de l'année (exemples : changement d'adresse, de quotient familial etc.) merci de prévenir l'équipe.

Les responsables légaux devront, tous les ans, obligatoirement, remplir et signer le dossier d'inscription.

### Délais d'inscriptions :

- **Accueils périscolaires** : Il est indispensable de prévenir le plus rapidement possible les équipes d'animation pour toute inscription occasionnelle ou pour tout changement de planning, afin d'être dans la capacité d'accueillir votre enfant.
- **Mercredis** : Inscription le lundi avant midi.
- **Vacances** : Délai d'inscription communiqué en amont des périodes de vacances.

La direction se réserve le droit de refuser une inscription si le taux d'encadrement est insuffisant.

## ABSENCES – ANNULATIONS – RETARDS

En cas de modification ou de non-utilisation du service, il est impératif de prévenir l'équipe pédagogique **par écrit** (mail, SMS, courrier) :

- **Accueils périscolaires** : 24h au plus tard avant le jour concerné.
- **Mercredis** : Chaque lundi avant midi.
- **Vacances** : 48h au plus tard avant le jour concerné.

En cas de maladie, prévenir et fournir **un certificat médical** pour ne pas être facturé des jours d'absences.

Toute inscription non décommandée sera facturée.

En cas de retards répétés des familles le soir, la direction se réserve la possibilité de ne plus accueillir l'enfant.

## LIEUX ET MODALITES

Accueils Périscolaires	
Barneville-Carteret	Ecole du Clos des Sources 6, rue Pierre de Coubertin 50270 Barneville-Carteret
Denneville	Ecole des Mielles 5, la Grand rue 50580 Denneville
Portbail sur Mer	Ecole Henri Vally Rue Edgard Quinet 50580 Portbail sur Mer
Les Moitiers d'Allonne	Ecole des Chardons Bleus 13, rue des Ecoles 50270 Les Moitiers d'Allonne
Saint Maurice en Cotentin	Ecole des Sept Lieux 2, village de l'Eglise 50270 Saint Maurice en Cotentin
Centres de Loisirs	
Barneville-Carteret	Accueil de loisirs 3, rue de la Gaieté 50270 Barneville-Carteret
Portbail sur Mer	Accueils de loisirs Rue Edgard Quinet 50580 Portbail sur Mer

Des activités peuvent être organisées à l'extérieur des structures (gymnase, salle des fêtes, médiathèque, parc d'attraction, théâtre...)

**A leur arrivée, les enfants doivent être accompagnés par un adulte DANS les locaux des accueils péri et extrascolaires.**

**A leur départ**, les responsables légaux ou personnes majeures désignées sur le dossier d'inscription, devront venir chercher l'enfant dans la salle prévue à cet effet.

Les goûters sont fournis et inclus dans les tarifs des accueils.

**Accueils périscolaires** : le soir, à l'issue du temps scolaire, les enfants inscrits seront placés sous la responsabilité des animateurs de l'accueil périscolaire.

Si un enfant n'est pas repris à l'école, la direction de l'établissement pourra l'amener à l'accueil périscolaire. L'accueil sera facturé aux parents.

### **Important**

**Les enfants peuvent réaliser leurs devoirs et apprendre leurs leçons, durant le temps de l'accueil périscolaire. Toutefois, le temps périscolaire n'étant pas un temps « d'aide aux leçons », la responsabilité des animateurs ne sera pas remise en cause si les devoirs ne sont pas faits et les leçons non sues.**

## **REGLES DE VIE**

Des règles de vie doivent être respectées : langage correct, respect des uns et des autres et du matériel etc.

En cas de non-respect, les responsables des accueils pourront en référer à la famille et une sanction pourra être appliquée, allant de la réparation de la faute commise, à des excuses et pouvant aller à l'exclusion temporaire ou définitive de l'enfant.

En cas de maladie contagieuse pouvant affecter la collectivité, l'équipe pédagogique pourra ne pas admettre l'enfant.

## **RESPONSABILITE ET ASSURANCE**

L'équipe d'animation est responsable des enfants sur les différents lieux d'activités pendant les heures d'ouverture de l'accueil périscolaire et extrascolaire, mais décline toute responsabilité en cas de problème survenu avant ou après les horaires d'ouverture de la structure d'accueil.

Les soins de premiers secours peuvent être effectués par l'équipe d'animation en lien avec le dossier d'inscription rempli par les familles.

En cas d'urgence ou d'accident grave, l'équipe d'animation prendra toutes les mesures qui s'imposent en appelant les services d'urgence et en avisant ensuite les responsables légaux.

L'accueil périscolaire n'est pas responsable de la perte de bijoux, de jeux, de vêtements, d'objets de valeur.

L'adhésion annuelle à la Ligue de l'enseignement de Normandie est de 5 € par enfant. Grâce à cette adhésion, l'enfant est assuré lors de sa présence au sein des accueils.

## **PAIEMENT -TARIFS - ADHESION**

La facture est envoyée aux responsables légaux le mois suivant.

Le règlement est à effectuer soit par :

- Espèce ou chèque à l'ordre du Trésor Public et à transmettre à la Trésorerie Principale de Cherbourg 22 rue François Lavieille - BP 719 - 50107 Cherbourg en Cotentin Cedex
- Paiement TIPI (suivre les indications sur la facture)
- QR code au Commerce AUDOUARD, 65 avenue de la mer ou au SUROIT, 14 rue de Paris. A Barneville Carteret.

Il est conseillé de conserver les factures comme pièce justificative car elles peuvent servir pour la déduction des impôts sur le revenu (enfants jusque 6 ans).

**Accueils périscolaires** : Tout créneau horaire entamé est dû.

ALLOCATAIRES CAF DE LA MANCHE ET NON ALLOCATAIRES							ALLOCATAIRES MSA DE LA MANCHE ET NON ALLOCATAIRES						
Accueils Périscolaires de Denneville, Portbail sur Mer et Saint Maurice en cotentin							Accueils Périscolaires de Denneville, Portbail sur Mer et Saint Maurice en cotentin						
	Matin			Soir				Matin			Soir		
	7h20-7h50	7h50-8h20	8h20-8h50	16h30-17h30	17h30-18h00	18h00-18h30		7h20-7h50	7h50-8h20	8h20-8h50	16h30-17h30	17h30-18h00	18h00-18h30
Quotient Familial Inférieur ou égal à 620€	1.05€	1.05€	1.05€	2.10€	1.05€	1.05€	Quotient Familial Inférieur ou égal à 900€	1.05€	1.05€	1.05€	2.10€	1.05€	1.05€
Quotient Familial Supérieur ou égal à 621€	1.15€	1.15€	1.15€	2.30€	1.15€	1.15€	Quotient Familial Supérieur ou égal à 901€	1.15€	1.15€	1.15€	2.30€	1.15€	1.15€
Accueil Périscolaire de Barneville-Carteret							Accueil Périscolaire de Barneville-Carteret						
	7h35-8h05		8h05-8h35	16h30-17h30	17h30-18h00	18h00-18h30		7h35-8h05		8h05-8h35	16h30-17h30	17h30-18h00	18h00-18h30
Quotient Familial Inférieur ou égal à 620€	1.05€		1.05€	2.10€	1.05€	1.05€	Quotient Familial Inférieur ou égal à 900€	1.05€		1.05€	2.10€	1.05€	1.05€
Quotient Familial Supérieur ou égal à 621€	1.15€		1.15€	2.30€	1.15€	1.15€	Quotient Familial Supérieur ou égal à 901€	1.15€		1.15€	2.30€	1.15€	1.15€
Accueil Périscolaire des Moitiers d'Allonne							Accueil Périscolaire des Moitiers d'Allonne						
	7h20-7h50		7h50-8h20	16h30-17h30	17h30-18h00	18h00-18h30		7h20-7h50		7h50-8h20	16h30-17h30	17h30-18h00	18h00-18h30
Quotient Familial Inférieur ou égal à 620€	1.05€		1.05€	2.10€	1.05€	1.05€	Quotient Familial Inférieur ou égal à 900€	1.05€		1.05€	2.10€	1.05€	1.05€
Quotient Familial Supérieur ou égal à 621€	1.15€		1.15	2.30€	1.15€	1.15€	Quotient Familial Supérieur ou égal à 901€	1.15€		1.15	2.30€	1.15€	1.15€

**Vacances et mercredis** :

ALLOCATAIRES CAF DE LA MANCHE							ALLOCATAIRES MSA DE LA MANCHE						
Quotient Familial	Inférieur ou égal à 510€		Entre 511€ et 620€		Supérieur ou égal A 621€		Quotient Familial	Inférieur ou égal à 600€		Entre 601€ et 900€		Supérieur ou égal A 901€	
	1 <sup>er</sup> Enfant	A partir du 2 <sup>ème</sup> enfant	1 <sup>er</sup> Enfant	A partir du 2 <sup>ème</sup> enfant	Habitants Côte des Isles	Habitants Hors Côte des Isles		1 <sup>er</sup> Enfant	A partir du 2 <sup>ème</sup> enfant	1 <sup>er</sup> Enfant	A partir du 2 <sup>ème</sup> enfant	Habitants Côte des Isles	Habitants Hors Côte des Isles
Demi-journée Sans Repas	1.80 €	0.90€	3.00€	1.50€	4.00€	6.20€	Demi-journée Sans Repas	1.80 €	0.90 €	3.00 €	1.50 €	3.50 €	5.75 €
Demi-journée Avec Repas	3.50 €	1.75€	4.30€	2.15€	8.00€	10.20€	Demi-journée Avec Repas	3.50 €	1.75 €	4.30 €	2.15 €	7.50 €	9.75 €
Journée Sans Repas	4.00 €	2.00€	5.50€	2.75€	8.00€	12.20€	Journée Sans Repas	4.00 €	2.00 €	5.50 €	2.75 €	6.80 €	11.30 €
Journée Avec Repas	4.00€	2.00€	5.50€	2.75€	12.00€	16.20€	Journée Avec Repas	4.00 €	2.00 €	5.50 €	2.75 €	10.80 €	15.30 €

NON ALLOCATAIRES CAF OU MSA DE LA MANCHE		
	Habitants de la Côte des Isles	Habitants Hors Côte des Isles
Demi-journée Sans Repas	6.00 €	8.20 €
Demi-journée Avec Repas	10.00 €	12.20€
Journée Sans Repas	11.80 €	16.20 €
Journée Avec Repas	15.80 €	20.20 €

L'adhésion annuelle à la Ligue de l'enseignement de Normandie est de 5 € par enfant. Grâce à cette adhésion, l'enfant est assuré lors de sa présence au sein des accueils.

L'adhésion à la Ligue de l'enseignement de Normandie permet l'accès à nos structures de loisirs Enfance/Jeunesse pour les enfants de 3 à 17 ans en dehors et en continuité du temps scolaire: centres de loisirs petite enfance, enfance, espaces et projets de jeunes préados /adolescents. En effet, pour pratiquer une ou plusieurs activités au sein d'une association, il faut être adhérent et à jour dans sa cotisation.

**La carte d'adhésion est donc obligatoire pour tous, du 1er septembre au 31 août, pour :**

o **Assurer les enfants lors de leurs pratiques de loisirs** : responsabilité civile, dommage corporels dans le cadre de pratiques associatives.

o **Soutenir un mouvement d'éducation populaire et complémentaire de l'école publique, adhérer à nos valeurs.**

## CONTACTS

Structures	Personnes référentes	Téléphones et mails
Denneville	Sandrine Gallopin	06 81 87 96 74 <a href="mailto:acmportbail@laliguenormandie.org">acmportbail@laliguenormandie.org</a>
Portbail sur Mer (périscolaire et centre de loisirs)	Laëtitia Dablin	02 33 10 02 80 06 13 30 25 08 <a href="mailto:acmportbail@laliguenormandie.org">acmportbail@laliguenormandie.org</a>
Les Moitiers d'Allonne	Maud Langrez	06.83.88.07.95
Saint Maurice en Cotentin		02.33.40.46.15
Barneville-Carteret (périscolaire et centre de loisirs)		<a href="mailto:acmbarneville@laliguenormandie.org">acmbarneville@laliguenormandie.org</a>

<https://lecotentin.fr/> (documents téléchargeables)

